

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/6/2022

Dossier complet le :

28/6/2022

N° d'enregistrement :

2022-6338

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la halte fluviale de Boussières-sur-Sambre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Benjamin SAINT-HUILE, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 4 3 3 9 6 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°9.d	9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. d) Zones de mouillages et d'équipements légers.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La halte fluviale de Boussières-sur-Sambre est située en rive gauche de la Sambre canalisée, en aval du pont de Boussières au pk32.23 sur le bief Quartes/Hautmont. Les défenses de berges au droit de la halte nautique sont constituées sur 25 ml d'un tunage bois réalisé à partir de panneaux de bois traité sur 1.8 m de hauteur et de pieux en bois traité (ø 16 cm – Lg : 4m50 et espacés de 0.8m) recouverts par un habillage en bois. L'ensemble est dans un état très dégradé dû à l'utilisation des défenses de berges comme ouvrage d'accostage et d'amarrage, non dimensionnées pour cet usage.

Le projet prévoit l'aménagement des défenses de berges existantes pour permettre l'amarrage et l'accostage de bateaux de plaisance :

- mise en place d'un rideau de palplanches sur 25 ml devant la défense de berge existante (à environ 50 cm) pour éviter de démolir complètement le tunage en bois existant et déstabiliser la défense de berges,
- remblaiement à l'aide d'une grave de la zone de vide entre le rideau et le tunage,
- mise en place d'un revêtement en sable stabilisé sur la plateforme à l'arrière du rideau sur environ 3.5 m.
- la mise en place d'équipements de sécurité sur la zone d'appontement + bollards d'amarrage

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est la réfection des défenses de berges aujourd'hui composées de simples planches de bois traitées, afin de créer un véritable appontement pour l'accueil des bateaux (mise en place de systèmes de fixation des amarrages).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront exclusivement depuis la berge, ils se dérouleront de la façon suivante:

- mise en place des palplanches par battage devant la défense de berge existante (à environ 50 cm) pour éviter de démolir complètement le tunage en bois existant et déstabiliser la défense de berges,
- terrassement à l'arrière du rideau sur 3.5m et 50 cm de profondeur afin de dégager la tête du rideau de palplanches
- découpe de la tête des pieux en bois et dépose des planches sur la hauteur nécessaire
- remblaiement de la zone terrassée, et la zone de vide entre le tunage et le rideau, à l'aide d'une grave
- pose d'un revêtement en sable stabilisé sur la plateforme à l'arrière du quai sur une largeur de 3m
- mise en place d'une couvertine métallique sur les palplanches sur laquelle seront fixés les bollards d'amarrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La halte fluviale fonctionnera de la même manière qu'actuellement avec la possibilité d'amarrer les bateaux sans mettre en péril la structure de la berge.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les travaux de réfection de la halte fluviale s'étendent sur les emprises actuelles: - Longueur - Largeur	26.4 mètres 3.5 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Halte fluviale de Boussières-sur-Sambre
rue Notre-Dame
59330 Boussières-sur-Sambre

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 8' 8" 46 03 Lat. 50° 2' 3" 79 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La halte fluviale de Boussières-sur-Sambre se situe en limite des ZNIEFF suivantes: - ZNIEFF de type I "Prairies humides d'Aymeries" - ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La halte fluviale se situe à 790m au nord-est de la réserve naturelle régionale "Pantegnies" FR9300138.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PERI de la Sambre approuvé sur Boussières-sur-Sambre le 14/09/1995. La zone de projet se trouve en zone d'aléa fort, et en zone rouge (inconstructibilité) au plan de zonage. Les travaux de réhabilitation de la halte sont autorisés dans le cadre du règlement car ils ne modifieront pas la ligne d'eau et n'aggraveront pas le risque d'inondation par crue identifié.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 715m au sud-ouest du projet il s'agit de la ZSC FR31002006 " Vallées de la Sambre "
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quelques terrassements seront nécessaires pour dégager la tête des palplanches, le volume excédentaire est estimé à 45m ³ , principalement de la terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le remblaiement de la zone terrassée ainsi qu'entre le rideau et le tunage sera fait avec de la grave pour un volume estimé à 55m ³ .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'impact la ZSC "Vallée de la Sambre", l'emprise projet reste limitée à la halte actuelle et les travaux seront effectués depuis la berge afin de ne pas impacter la Sambre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La halte fluviale est concernée par le risque d'inondation par débordement de la Sambre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (durée 3-4 jrs) le battage des palplanches générera un peu de nuisance sonore. Des mesures seront réalisées pendant la phase de battage

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le projet sera soumis ponctuellement à des vibrations, uniquement en phase chantier lors du battage des palplanches (3-4 jrs). Des mesures seront réalisées pendant la phase de battage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Afin de réduire les impacts sur l'environnement, les travaux seront effectués uniquement depuis la berge et les emprises resteront identiques à celles d'aujourd'hui.
- le battage des palplanches en phase travaux (durée 3-4 jrs) pourra entraîner une augmentation de la turbidité de l'eau liée à la remise en suspension des particules fines dans le milieu. Un suivi qualitatif des eaux superficielles sera réalisé pendant le battage. En cas de dépassement des valeurs limites fixées, un barrage (type barrage à bulles ou boudin flottant) pourra être mis en place autour de la zone de travaux.
- les travaux de battage des palplanches (en lit mineur du cours d'eau) s'effectueront en dehors des périodes de reproduction des espèces pépères (brochet et Truite Fario).
- en phase travaux, des mesures seront prises pour éviter toute pollution accidentelle du cours d'eau notamment en période de crue. Ces mesures seront détaillées au dossier loi sur l'eau

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés dans le formulaire, l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire, le projet concerne le renforcement de la défense de berges de la halte fluviale par la mise en place d'une rideau de palplanches depuis la berge et la remise en forme de la plateforme à l'arrière du quai avec un sable stabilisé sur une largeur de 3m. Les emprises seront à l'identique, il n'y aura pas de modification pour le paysage, l'environnement et le canal de la Sambre. Les travaux interviendront depuis la berge et les emprises limitées au strict minimum.

L'objectif est de renforcer la défense de berges existante et pérenniser la halte fluviale actuelle pour permettre l'amarrage des bateaux par la mise en place de bollards d'amarrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 - Plans et coupes de l'existant et des aménagements projetés annexe 8 - Etat initial du Dossier Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Maubeuge

le, 22 juin 2022

Signature

Par déléation du Président,
Cécile MOTTE
Directrice générale des services.



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus